

**Arrêté préfectoral portant modification
du siège du syndicat mixte du SCOT du Grand Beauvaisis**

(N° SIREN : 200093086)

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants et L. 5711-1 et suivants ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Madame Catherine SÉGUIN, Préfète de l'Oise ;

Vu le décret du 28 août 2023 nommant Monsieur Frédéric BOVET, secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric BOVET en tant que Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 portant création du syndicat mixte du SCOT du beauvaisis - clermontois ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2023 portant modification du périmètre et changement de dénomination du syndicat mixte du SCOT du beauvaisis-clermontois ;

Vu la délibération du 24 juin 2024 du comité syndical du syndicat mixte du SCOT du grand beauvaisis décidant du changement de siège ;

Vu les délibérations concordantes et unanimes des comités syndicaux des membres, approuvant cette modification ;

Considérant que les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L. 5211-20 du Code général des collectivités territoriales sont respectées ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Les statuts du syndicat mixte du SCOT du grand beauvaisis sont modifiés ainsi qu'il suit :

Article 3 : Le siège social du syndicat mixte du SCOT du Grand Beauvaisis est situé au 48 rue Desgroux – 60000 Beauvais (dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis).

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 3 :

Le Secrétaire Général de la préfecture, le Directeur départemental des finances publiques de l'Oise, le Directeur départemental des territoires, le Président du syndicat mixte du SCOT du grand beauvaisis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Beauvais le 25 octobre 2025

Pour la préfète,
et par délégation,
Le secrétaire général

Frédère BOVET